

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 janvier 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2016-01-01**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2016-01-02**

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 19h soit adopté tel que déposé et lu.

**2016-01-03**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2016-01-04**

### **Demande d'aide financière – Biblio-Chut !**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 3868.00 \$ à la bibliothèque de Saint-Alban pour l'année 2016.

**2016-01-05**

### **Demande d'aide financière – Fabrique de Saint-Alban**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 3000.00 \$ à la Fabrique de Saint-Alban pour l'année 2016, auquel s'ajoute un montant de 180.00 \$ pour l'électricité consommé par le monument.

2016-01-06

**Adoption du règlement 238 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2016.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le règlement 238 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2016 soit adopté tel que déposé.

**Avis de motion du règlement 236.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller municipal M. Francis Marcotte que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 236 sera adopté. Ce règlement déclarera une dépense pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village et prévoira aussi la construction d'un ouvrage de stockage étanche de déjections animale à être installé en amont des sources d'eau potable.

**Avis de motion du règlement 239.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller municipal M. Gaétan Falardeau que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 239 sera adopté. Ce règlement établira des restrictions sur l'épandage durant certains jours.

2016-01-07

**Participation financière au Service de transport adapté de Portneuf pour 2016.**

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf*, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011 ;

Attendu que cette entente de services est échue depuis le 30 juin 2014, que la commission du développement social et économique a recommandé son renouvellement et que le conseil de Saint-Alban juge également à propos de renouveler l'entente;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2015;

Attendu que le conseil de Saint-Alban a pris connaissance du projet d'entente 2015-2017, du plan de transport, des prévisions financières et de la tarification recommandés pour 2015 par la commission et est d'accord pour adopter ces derniers;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2016;

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2016 au montant de 2 540 \$

2016-01-08

### **Modification du calendrier des séances 2016.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après remplace le calendrier des séances 2016 adopté en décembre 2015. Ces séances débuteront toujours à 19 h 30 :

- Lundi 11 janvier 2016
- Lundi 25 janvier 2016 (**ajout**)
- Lundi 8 février 2016 (**en remplacement du 1 février**)
- Lundi 14 mars 2016
- Lundi 11 avril 2016
- Lundi 9 mai 2016
- Lundi 13 juin 2016
- Lundi 11 juillet 2016
- Lundi 8 août 2016
- Lundi 12 septembre 2016
- Mardi 11 octobre 2016
- Lundi 14 novembre 2016
- Lundi 12 décembre 2016

2016-01-09

### **Numérisation des dossiers de propriétés et dispositions des copies papiers.**

Considérant que tous les dossiers de propriété de la Municipalité ont été numérisés;

Considérant que, de l'avis de nos procureurs, il est possible de disposer des copies papier si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- Une version numérique des archives est disponible
- Des copies de sauvegarde sont effectués;
- La Municipalité s'assure de la pérennité du format des données, c'est-à-dire qu'elles seront toujours lisibles.

Considérant que ces 3 conditions sont remplies

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité dispose des dossiers de propriétés papier pour ne conserver que les copies numériques, à l'exception de certains dossiers à caractère plus particulier.

### **Bordereau de correspondance.**

Aucune correspondance reçue depuis la dernière rencontre

### **Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.**

En date du 11 janvier 2016, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 132 824.81 \$ Toujours en date du 11 janvier 2016, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2016-01-10

**Comptes à payer.**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
APEPA	5783	95.00 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE(ENTRETIEN DES CHEMINS)	5784	50 616.32 \$
COOP ST-UBALD(GARAGE MUNICIPAL)	5785	2 626.75 \$
MATERIAUX AUDET	5786	225.42 \$
JEAN-GUY HAMELIN (DENEIGEMENT AQUED, RIV.-BLANCHE)	5787	450.00 \$
COMMISSION SCOL. PORTNEUF(ALBUM DES FINISSANTS)	5788	90.00 \$
COMITE NOEL DU PAUVRE	5789	50.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	5790	129.26 \$
NAUD ROBERT A. (CHEV.DE COLOMB)	5791	50.00 \$
ASS. DES PERSONNES HANDICAPEES	5792	50.00 \$
LAURETTE BESSETTE	5793	50.00 \$
LES AGENCES SYLVIE RACINE(SIGNALISATION)	5794	76.89 \$
AREO-FEU	5795	79.05 \$
BOIVIN GAUVIN (TUYAUX POMPIERS)	5796	2 031.27 \$
CHAMPAGNE MAURICE(BORNE FONTAINE RIV.-BLANCHE)	5797	1 121.01 \$
CONEX	5798	903.40 \$
DERY TELECOM	5799	49.43 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	5800	177.31 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5801	1 698.32 \$
EXTINCTEUR WT&FILS (RECHARGES)	5802	200.50 \$
FQM	5803	63.59 \$
GARAGE J.-P. NAUD&FILS	5804	25.24 \$
LES HUILES DESROCHES	5805	391.57 \$
ICO TECHNOLOGIE (TARGET POMPIERS)	5806	89.17 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	5807	126.47 \$
MARYSE LEFEBVRE	5808	50.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON (CCFM+LOISIRS)	5809	397.14 \$
MATERIAUX AUDET	5810	297.48 \$
MECANIQUE ST-ALBAN (CAMION VOIRIE)	5811	1 114.33 \$
ORIZON MOBILE (RAP. RADIO ET ANTENNE)	5812	762.78 \$
ADT CANADA	5813	209.71 \$
INFO PAGE (PAGET POMPIERS)	5814	255.70 \$
JEAN-PHILIPPE ROCHON	5815	51.25 \$
SERVICES MATREC	5816	643.86 \$
STANTEC (AQUED. ST-JOSEPH EST)	5817	1 271.62 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	5818	241.45 \$
VILLE DE DONNACONA	5819	140.00 \$
HYDRO QUEBEC	5820	165.56 \$
SSQ, ASSURANCE	5821	1 128.15 \$
PG SOLUTIONS	5822	9 508.43 \$
COMAQ	5823	534.63 \$
CORP. OFFICIERS MUNICIPAUX	5824	620.87 \$
	DAS, Fédéral	2 654.38 \$
	DAS, Prov.	6 151.14 \$
	Télus	167.55 \$
	Télus mobilité	175.50 \$
	Hydro Québec	4 490.61 \$
	Éko	649.80 \$
	Visa	126.45 \$

	<b>TOTAL:</b>	<b>93 274.36 \$</b>
TREPANIER, DENISE	5294	551.51 \$
VINCENT L. DOSTIE	5295	827.01 \$
VINCENT L. DOSTIE	5296	597.98 \$
BLOUIN, ETIENNE	5297	553.38 \$
MORISSETTE, YVON	5298	756.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5299	556.28 \$
TREPANIER, DENISE	5300	515.52 \$
VINCENT L. DOSTIE	5301	827.01 \$
BLOUIN, ETIENNE	5302	553.38 \$
MORISSETTE, YVON	5303	632.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5304	341.81 \$
TREPANIER, DENISE	5305	515.52 \$
VINCENT L. DOSTIE	5306	979.92 \$
BLOUIN, ETIENNE	5307	618.95 \$
MORISSETTE, YVON	5308	649.21 \$
CLOUTIER, ROGER	5309	341.81 \$
MORISSETTE, YVON	5310	2 517.34 \$
MORISSETTE, YVON	5311	2 457.55 \$
TREPANIER, DENISE	5312	502.52 \$
VINCENT L. DOSTIE	5313	786.12 \$
BLOUIN, ETIENNE	5314	580.67 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5315	299.45 \$
CARON, CHRISTIAN	5316	338.14 \$
NAUD, BERNARD	5317	852.26 \$
FALARDEAU, GAETAN	5318	338.14 \$
GARNEAU, EMILIE	5319	338.14 \$
BEAULIEU, DENIS	5320	338.14 \$
MARCOTTE, FRANCIS	5321	338.14 \$
MARQUIS, CARMEN	5322	338.14 \$
BERTRAND, MATHIEU	5323	149.18 \$
BRIERE, JACKY	5324	194.83 \$
CHALIFOUR, YVON	5325	244.55 \$
GRONDINES, BENOIT	5326	198.90 \$
HAMELIN, FRANCOIS	5327	99.45 \$
HAMELIN, JEAN	5328	149.18 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5329	145.10 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	5330	194.83 \$
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	5331	99.45 \$
LEVESQUE, ANDRE	5332	49.73 \$
MARCOTTE, DORIS	5333	145.10 \$
MARCOTTE, GUY	5334	45.65 \$
PERRON, JACQUELIN	5335	198.90 \$
PERRON, JOCELYN	5336	45.65 \$
PERRON, MARIO	5337	154.23 \$
RICHARD, ALEXANDRE	5338	99.45 \$
TESSIER, PATRICK	5339	95.37 \$
TROTTIER, MARIO	5340	49.73 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>22 202.54 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL:</b>	<b>115 476.90 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-01-11

**Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h45.

---

Bernard Naud  
Maire

---

Vincent Lévesque Dostie  
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »